

qui figurent dans les deux amendements—je les citerai successivement. Dans le cas de l'amendement du 21 mars 1966, figurant à la page 2947 du hansard, les mots essentiels sont:

...le gouvernement ait négligé de prendre des mesures efficaces pour contenir la hausse du coût de la vie et enrayer l'inflation...

Or, au sujet de l'amendement que propose maintenant le représentant de Burnaby-Coquitlam, voici les mots essentiels:

...cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas présenté des programmes destinés à produire une distribution équitable de la productivité et du revenu national croissants...

Je vous signale, monsieur l'Orateur, à vous et au ministre des Travaux publics, qu'il s'agit là de deux idées fort différentes. Dans le cas de l'amendement du mois de mars, nous nous inquiétons de ce que le gouvernement n'ait pas empêché la hausse du coût de la vie. L'amendement actuel regrette que le gouvernement n'ait pas réalisé une répartition équitable de la productivité croissante. Votre décision initiale, monsieur l'Orateur, selon laquelle il y a une différence très nette entre l'amendement du 21 mars et celui d'aujourd'hui, était juste. Je soupçonne le ministre des Travaux publics d'être de mon avis.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. En comparant la motion du 21 mars avec celle d'aujourd'hui, on constatera peut-être que la première traite effectivement de la hausse du coût de la vie. Je signale à la Chambre que la dernière ligne de l'amendement actuel implique que le coût de la vie est un élément inutile à la motion. Voilà pourquoi les deux motions sont quelque peu différentes, selon moi. La motion présentée à la Chambre aujourd'hui traite de la répartition de la productivité croissante et du revenu national. Les deux motions diffèrent suffisamment, selon moi, pour que la motion d'aujourd'hui n'entre pas gravement en conflit avec celle du 21 mars. Je déclare donc la motion recevable.

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique a proposé un amendement extrêmement important et il me semble que la Chambre y consacrerait quelques moments de délibération plutôt que de l'adopter comme le demande actuellement le Nouveau parti démocratique.

[M. Knowles.]

• (5.20 p.m.)

En fait, l'amendement propose une politique des revenus pour le Canada, et il serait déplorable qu'une telle politique soit adoptée ou rejetée sans débat en règle à la Chambre. J'espérais pouvoir parler de l'amendement après une préparation beaucoup plus longue que ce n'est le cas dans les circonstances. L'amendement se lit ainsi qu'il suit:

Que tous les mots qui suivent le mot «que» soient biffés et remplacés par ce qui suit:

«Puisque les traitements et les salaires sont demeurés approximativement les mêmes et que le revenu des cultivateurs a baissé par rapport au revenu total national sur une période d'années, cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas présenté des programmes destinés à produire une distribution équitable de la productivité et du revenu national croissants parmi tous les groupes au Canada, plus particulièrement en vue de l'accroissement du coût de la vie.»

Je n'ai pas entendu tout le discours du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) parce que j'étais à mon bureau. Mais j'ai bien entendu la dernière partie de ses remarques où il déclarait que la hausse des prix dont nous sommes témoins depuis quelque temps est due principalement à une augmentation de taux des bénéficiaires. Je l'ai entendu discuter du prix des automobiles et alléguer que ces prix élevés tenaient uniquement au taux des bénéficiaires réalisés par les fabricants d'automobiles.

Pour ma part, je commence à en avoir assez du genre de discussions qu'on entend à travers le Canada depuis six ou huit mois, un groupe soutenant que la hausse des prix de revient et les poussées inflationnistes sont toutes dues à une augmentation des bénéficiaires et à la cupidité des capitalistes, l'autre prétendant que l'augmentation des prix de revient et des prix à la consommation sont toutes causées par les demandes de salaires plus élevés. Je ne crois pas que la réponse soit aussi simple que l'affirme le député de Burnaby-Coquitlam. Je me souviens avoir entendu le député de Royal (M. Fairweather) déclarer, lors d'un débat antérieur sur le sujet: «Peste soit de vos deux maisons», et je suis porté à être de son avis.

Nous ne devrions pas nous attarder à blâmer un groupe ou l'autre, comme le député de Burnaby-Coquitlam et son parti s'acharnent à le faire; nous devrions plutôt chercher à neutraliser les facteurs qui ont contribué à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et à l'augmentation des prix de revient au cours des 12 derniers mois, et plus spécialement ces derniers mois.

Les députés n'ignorent pas que, dans sa déclaration sur les finances du 8 septembre, le ministre des Finances (M. Sharp) a annoncé que le gouvernement s'inquiétait beaucoup de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation dont nous étions témoins à ce moment-là et, à vrai dire, dont nous sommes